

Manifestation unitaire de toute la fonction publique

TOUS EN GREVE LE 10 OCTOBRE 2017

Les décisions gouvernementales le démontrent : le gouvernement Macron mène une politique au service du profit, des plus riches et du MEDEF.

Face à cette avalanche de mauvais coups, ne restons pas les bras croisés. Il est d'ailleurs malhonnête de prétendre que l'élection de Macron correspond à une adhésion massive à son programme.

C'est pour cela que, sans attendre, la CGT a pris ses responsabilités en appelant à la mobilisation de tous les salariés, d'abord dans la lutte engagée contre les ordonnances visant à démanteler le Code du Travail et à restreindre encore davantage les droits déjà bien limités des salariés. Ce mouvement qui concerne tout le monde, secteur privé comme secteur public, est loin, très loin d'être terminé : il s'inscrit résolument dans la durée.

Et le combat dans la fonction publique fait partie de ce combat public/privé contre la régression sociale.

Urgence pour la Fonction publique :

La Fonction publique et ses agents ne sont pas épargnés par cette accumulation de mesures régressives : nouveau gel de la valeur du point en 2017 et 2018, rétablissement du jour de carence, poursuite et aggravation des suppressions d'emplois, remise en cause des missions, privatisations, amputation massive de budgets socialement utiles... C'est un véritable déluge de reculs qui s'abat sur le service public et donc sur la population.

Enfin, cerise sur le gâteau, Macron ne tient ses engagements que lorsqu'ils correspondent aux vœux du patronat, puisque, dans un reniement complet, l'inacceptable hausse de la CSG ne sera pas accompagnée de la hausse du pouvoir d'achat promise pour les agents de la Fonction publique, sa simple compensation n'étant même pas acquise !

C'est pourquoi, tous les syndicats de la fonction publique appellent à organiser la riposte le 10 octobre prochain.

À PROPOS DE LA VALEUR DU POINT

Avant de connaître une très modeste revalorisation (0,6 % au 1er juillet 2016 et 0,6 % au 01 février 2017), la valeur du point était gelée depuis 2010. Ce gel inacceptable avait entraîné des pertes considérables du pouvoir d'achat. De 2010 à août 2017, le point d'indice a décroché d'environ 8 % par rapport à l'inflation.

C'est cette situation tout à fait catastrophique qui prévalait toujours à l'arrivée du nouveau gouvernement. De manière unilatérale, le ministre a donc annoncé la reprise du gel sur toute la fin de l'année 2017 et l'intégralité de l'année 2018.

Au rythme actuel des prévisions d'inflation, le décrochage de la valeur du point devrait, à la fin 2018, se situer aux environs de 9,5 % ! Ce sont plus donc de 5 millions de salariés injustement sanctionnés et des centaines de milliers plongés dans des situations d'une gravité extrême.

Faisons-nous entendre le 10 octobre :

Le ministre de l'action et des comptes publics a prévu un « rendez-vous salarial » le 10 octobre.

Pas besoin d'être médium pour comprendre que cette réunion n'a pour but que d'habiller de nouvelles et considérables pertes de pouvoir d'achat.

L'heure est donc au rapport de force pour imposer d'autres choix :

- l'urgence est clairement à l'augmentation du pouvoir d'achat et au rattrapage des lourdes pertes intervenues

les années passées, en particulier par la revalorisation du point d'indice.

Mais, la mobilisation du 10 octobre ne se limitera pas à cet aspect essentiel.

Cette journée d'action, étape d'un processus, sera aussi l'occasion de faire valoir nos légitimes revendications, tant en matière d'emploi public que sur nos systèmes de retraite, de missions publiques, de conditions de travail...

Par exemple, la Ville de Paris attaque nos droits à congés : par

Manifestation Départ 14h à République

UN PREAVIS DE GREVE A ETE DEPOSE PAR LA CGT
on peut faire Grève une heure, deux heures, une demi-journée ou une journée



la suppression pure et simple du jour pour les mères de famille alors qu'elle devrait donner ce jour à tous les parents, mais aussi en tentant de limiter le nombre de jours de congés générés par les agents avec sa note sur les jours de récupérations. Cette note limite la génération

de jours de récupération à l'accord de la hiérarchie sur la tâche effectuée par l'agent. Cela va conduire à ce que le temps généré soit simplement perdu par l'agent. Cela va de pair avec les consignes dans un certain nombre de service pour empêcher les agents de générer des RTT.

Les ordonnances ca concerne le privé ? L'exemple du «CONTRAT DE CHANTIER»

C'est une des mesures les plus nocives des ordonnances sur le Code du Travail.

Faux CDI (au terme de la mission décidé par l'employeur le «CDI» est fini...) mais vrai CDD, rendant le salarié encore plus corvéable. Ce dispositif est une attaque en règle contre le CDI.

Comme d'autres éléments (fusion des instances de représentation des personnels, suppression des CHSCT, inversion de la hiérarchie des normes), les agents de la Fonction publique seront de toute évidence impactés.

Comment croire que si cette disposition régressive est mise en place pour le secteur privé, elle épargnerait la Fonction publique ? Le meilleur exemple est que, à plusieurs reprises ces dernières années, des projets exactement similaires avaient été prévus pour la Fonction publique. La dernière tentative en date en 2012 avec les négociations sur le protocole SAUVADET. Ce n'est que grâce à l'opposition quasi unanime des syndicats - au premier rang desquels, la CGT - que le « contrat de projet » avait été retiré.

Ensemble, pour :

- **La défense du Statut des fonctionnaires, cadre collectif de garanties pour les agents et les usagers, dans le cadre du combat interprofessionnel contre la casse du Code du Travail et du principe même de garanties nationales ;**
- **L'augmentation des salaires par une forte revalorisation du point d'indice et des mesures pour rattraper les pertes antérieures ;**
- **Contre la hausse de la CSG, pour l'attribution de points permettant une amélioration du pouvoir d'achat ;**
- **La reconnaissance du travail effectué dans le déroulement de carrière et donc l'abrogation de toutes les formes de salaire au mérite, dont le RIFSEEP ;**
- **Des créations d'emplois statutaires et l'arrêt immédiat de toutes les suppressions, à commencer par titulariser les collègues en CDD et contrats aidés ;**
- **Contre le jour de carence ;**
- **La défense et le développement des missions publiques et l'abandon de tous les projets de privatisation ;**
- **La revalorisation des carrières, la revalorisation des filières et des corps notamment les corps à prédominance féminine afin d'appliquer le principe : « un salaire égal pour un travail de valeur égale », ainsi que la reconnaissance des qualifications ;**
- **La reconnaissance de la pénibilité par le maintien et l'extension de la catégorie active ;**
- **Le maintien et le renforcement de nos systèmes de retraite ;**
- **La revalorisation urgente des pensions versées ;**

À PROPOS DE LA CSG

Macron, alors candidat à la présidence de la République, l'avait promis, juré : la baisse de la CSG serait non seulement compensée, mais il y aurait un gain de pouvoir d'achat pour tous les salarié-e-s, fonctionnaires compris.

Or, ce qui vient d'être mis sur la table par le ministre Darmanin, c'est une simple compensation et encore, pas totalement garantie. De plus, le système retenu fait appel à une nouvelle indemnité (donc avec un socle très fragile) qui serait dégressive et ne concerner que les agents en place au 31 décembre 2017 !

Autrement certains agents n'y auront pas droit et pour les autres la compensation baissera au fur et à mesure que le salaire augmente autrement dit un gel du salaire...

**Toutes et tous mobilisé-e-s
le 10 octobre - 14h République**

Union Syndicale CGT des Services Publics Parisiens
Bourse du travail - 3, rue du Château d'Eau - 75010 PARIS

Services
Publics
Parisien
la
cgjt
www.us-cgt-spp.org